

Administration de l'Enregistrement, des Domaines et de la TVA Caisse des Consignations

AVIS

En exécution de l'alinéa 3 de l'article 9 de la loi du 29 avril 1999 sur les consignations, les ayants droit ci-après sont avisés, conformément à l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 9 juillet 1945, portant modification de la législation sur la caisse des consignations, de la déchéance au bénéfice du Trésor du droit de remboursement des sommes consignées à leur profit auprès de la Caisse des Consignations à Diekirch,

Date de la Consignation	Noms et adresses des ayants-droits	Date déchéance
13.03.1991	VAN DEN HEUVEL Joannes, s.d.c., cautionnement déposé	13.03.2021
08.05.1991	HEMMER Jeannot la succession vacante, Redange, décédé le 13.09.1987	08.05.2021
27.05.1991	MOLA, cautionnement pour rémunération des experts	27.05.2021
11.06.1991	DRANDO FERNANDES David, s.d.c., cautionnement déposé	11.06.2021
18.07.1991	REINHOLD Werner, s.d.c., cautionnement déposé	18.07.2021
24.07.1991	THIELEN-BASSING la faillite, Diekirch	24.07.2021